

Communiqué conjoint du ministère des finances/Bank Al Maghrib/GPBM

Au cours de l'audience Royale accordée au ministre de l'économie ,des finances et de la réforme de l'administration, au Wali de Bank Al Maghrib et au président du GPBM, lundi 27 janvier 2020 au Palais Royal de Rabat, précédant la cérémonie de présentation du programme intégré d'appui et de financement des entreprises, Sa Majesté Le Roi a souligné le niveau élevé du taux d'intérêt bancaire qui serait appliqué aux bénéficiaires de ce programme.

Or, la vocation même de ce programme, sa large ambition et le fait qu'il cible essentiellement les petites et moyennes entreprises et les jeunes porteurs de projet requièrent de baisser ces taux de façon significative. La fixation du niveau de ces taux devant être de nature à contribuer à promouvoir l'entrepreneuriat, à créer de l'emploi et à marquer progressivement une rupture dans la perception et dans les mentalités en rapport avec le crédit bancaire.

Sachant que le secteur bancaire sera appuyé par plusieurs mesures et dispositions telles que la mise en place d'un mécanisme de refinancement illimité de la part de Bank Al Maghrib, l'application par cette même institution d'un taux préférentiel dans le cadre de ce programme ou encore le relèvement du taux de garantie.

De plus, Sa Majesté le Roi a donné ses hautes instructions pour que le Fonds Hassan II mette à la disposition du Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat un montant de 2 Milliards de DH sans intérêt, destiné au monde rural, soit le quart du montant global du fonds, en vue d'obtenir des taux encore plus préférentiels pour ce segment.

De ce fait et au cours de cette audience, Sa Majesté Le Roi a fortement émis le souhait que le taux d'intérêt bancaire ne dépasse pas 2%, afin que ce programme soit réaliste et qu'il impacte positivement les populations et catégories ciblées.

Répondant aux vœux du Souverain, le secteur bancaire a plafonné à 2 % le taux d'intérêt, ce qui représente le plus bas taux jamais appliqué au Maroc.

S'agissant particulièrement du monde rural le plafond sera de 1,75 % et ce malgré le *»risque crédit«* plus élevé du fait de l'étroitesse du marché, la sensibilité aux aléas climatiques et aux fortes variations des prix des produits agricoles ; mesure qui favorisera l'émergence plus rapide d'une classe moyenne rurale.